

**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
13 novembre 2024**

Rapporteur : Claude ANGELOZ

M 356 – 24.05 OUVRIR AU PUBLIC DES MINI PARCS

Mme MULLER-KLUIJTMANS, urbaniste-cheffe de projets au Service de l'aménagement, dans sa présentation très complète, nous montre un plan détaillé des espaces verts aménagés ou qui vont l'être prochainement, ce qui répond en grande partie aux invites de la motion.

Elle précise que plusieurs grands projets en cours d'étude vont permettre d'augmenter la végétalisation sur la Commune. De plus, elle précise que la Balade de Vernier est un parcours de 15 km qui relie 16 lieux.

M. GIGER, contremaître au Service de l'environnement urbain, explique que chaque lieu de cette Balade de Vernier sera identifié par un totem avec un descriptif du parc (infrastructures, histoire, etc.), et qu'un fléchage sera installé à chaque intersection pour indiquer le chemin à suivre pour accéder au prochain lieu, avec indication du temps de parcours.

En conclusion, Mme MULLER-KLUIJTMANS souligne que l'Administration connaît bien et de manière précise son parc d'espaces verts et ses mini parcs.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir si les motionnaires ont des exemples concrets d'endroits qui devraient être aménagés pour le bien de la population.

Le motionnaire (VERT.E.S) lui répond que les espaces identifiés par les motionnaires ont été traités dans la présentation et ont été aménagés ou vont l'être. De plus, au niveau de la communication, la Balade de Vernier va en faire connaître un certain nombre.

Pour le Président (SOC), la recherche d'endroits à aménager en espaces publics dans la zone villas est essentielle pour pouvoir s'asseoir et se reposer.

L'autre aspect des petits parcs est le problème des chiens. Il se demande ce qui est prévu pour y remédier. Il pense que chacun de ces parcs devrait être équipé de sacs à déjections.

Un commissaire (UDC) fait remarquer que les parcs indiqués dans la présentation sont situés sur le domaine public communal, mais il y a tout le volet privé avec la zone villas.

Un commissaire (ALTERNATIVE) relève également que les invites ont déjà été réalisées ou vont l'être prochainement. Néanmoins, il estime qu'il reste encore des endroits à améliorer, comme le Verger des Montagnais, où des bancs pourraient être installés.

Un commissaire (SOC) relève que le petit parc situé à l'arrière du PMU, dans les immeubles le long de l'avenue de Châtelaine, est fréquenté par de nombreux chiens, au détriment des enfants, alors que cela est interdit. Il aimerait savoir s'il existe un moyen de répression à l'encontre des propriétaires de chiens.

Mme MULLER-KLUIJTMANS précise que le parc situé derrière le PMU, à Châtelaine, est privé et appartient à la CPEG. La Commune n'a donc aucun moyen d'agir à cet endroit.

Le Président (SOC) reconnaît que la Ville de Vernier possède de nombreux parcs et que le Canton de Genève est reconnu pour son grand nombre de parcs.

Il pense cependant qu'il est possible de faire encore mieux afin que chacun ait le sentiment d'avoir son petit parc privé, ce qui pourrait être le sens de la motion.

M. MORO, Chef du service de l'aménagement, revient sur la demande du commissaire (UDC) au sujet des actions menées sur des parcelles privées.

Il explique que l'action communale intervient au moment de la planification des projets, c'est-à-dire que la Commune s'assure que le public puisse avoir accès à des espaces et des aménagements extérieurs, notamment à travers des servitudes de passage.

S'agissant de faire des investissements sur des parcelles privées pour en augmenter l'arborisation, ce sont des montages financiers qui n'ont pas encore été consolidés.

À son avis, cela n'exclut pas qu'à l'avenir il soit possible d'imaginer des lignes budgétaires vouées à financer des plantations sur des parcelles privées.

Un commissaire (VERT.E.S) revient sur les parcs privés mis à disposition du public, tels que ceux du Lignon ou des Avanchets. Il fait remarquer que la situation est plus compliquée dans le quartier de Poussy, Esplanade et Écharpine, car des barrières sont installées en travers de tous les chemins, les enfants sont envoyés jouer sur la route ou au pied de leurs immeubles et les piétons ne peuvent pas traverser tout ce quartier sans être au bord d'une route.

Il regrette que les propriétaires aient installé des barrières de plus en plus solides pour éviter le passage. Il estime que cette situation devrait être discutée avec les propriétaires privés afin de trouver des solutions pour y remédier.

En ce qui concerne la motion, il invite les commissaires à l'accepter en commission, puis de la voter au prochain Conseil municipal, puisqu'elle est déjà en cours de réalisation, que les futurs aménagements répondent à une partie des invites et qu'elle va dans le sens de la motion concernant les bancs publics.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 356 – 24.05, Ouvrir au public des mini parcs ?

10 OUI (3 SOCIALISTES, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR)
1 abstention (1 UDC)

La motion est acceptée à la majorité.